

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 10 juillet 2026

DCM N° 26-07-10-14

Objet : Poursuite de l'engagement de la Ville de Metz pour la mise en oeuvre de la démarche "Villes Amies des Aînés"

A travers la démarche « Ville Amie des Aînés », il s'agit de construire un environnement urbain inclusif, participatif et accessible, favorisant le vieillissement actif, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées.

La Ville de Metz est adhérente au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) depuis sa création en 2012 et siège à son Conseil d'administration depuis 2016. En mars 2022, la collectivité s'est fixée pour objectif d'obtenir le label « Ami des Aînés », distinction attribuée par le RFVAA aux collectivités engagées dans des politiques innovantes et structurées en faveur des seniors. Cet objectif a été atteint en novembre 2022 avec l'obtention du niveau Platine, plus haute distinction du label. Metz est ainsi devenue la première ville de France à atteindre ce niveau, reconnaissant la qualité, la cohérence et l'ambition de sa politique en direction des aînés.

Soutenu notamment par le ministère des Solidarités et de la Santé, la CNSA, la Banque des Territoires et l'Assurance Maladie, ce label s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale du bien-vieillir. Attribué pour une durée de six ans (2022-2028), il prévoit un audit intermédiaire à mi-parcours, réalisé en décembre 2025. Cet audit permet d'évaluer les avancées réalisées depuis l'obtention du label, de mesurer l'impact des actions engagées et de garantir la continuité de la démarche engagée par la collectivité.

À Metz, un plan d'action pluriannuel 2023-2025 a été élaboré afin de favoriser le vieillissement actif et en bonne santé. Il s'articule autour des neuf thématiques définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et reprises par le RFVAA :

- Habitat,
- Espaces extérieurs et bâtiments,
- Transport et mobilité,
- Culture et loisirs,
- Lien social et solidarité,
- Participation citoyenne et emploi,
- Autonomie, services et soins,
- Information et communication,

- Transition écologique.

La Ville de Metz a confié au CCAS la réalisation et la mise en œuvre de ce plan d'action. Il comprenait 25 objectifs et 65 actions concrètes, dont 96 % ont été réalisées ou engagées. Sa mise en œuvre a reposé sur une approche transversale mobilisant les services municipaux et métropolitains, le Conseil des seniors ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et associatifs (Département, Université de Lorraine, associations locales, etc.).

La gouvernance de la démarche s'appuyait sur une dynamique partenariale forte, structurée autour :

- D'un comité de pilotage (COPIL), associant notamment les élus ;
- D'un comité technique (COTECH), associant les partenaires du territoire ;
- Du Conseil des seniors, pleinement impliqué dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Les conclusions de l'audit ont confirmé la qualité et la solidité de la démarche « Ville Amie des Aînés » déployée à Metz. Le rapport souligne notamment la capacité de la collectivité à inscrire sa politique senior dans la durée, à s'adapter aux évolutions du contexte et à préparer l'avenir.

La Ville de Metz, à travers le CCAS, va poursuivre la mise en œuvre et le déploiement de la démarche Ville Amie des Aînés à Metz avec un nouveau plan d'action 2027/2028, date qui coïncidera avec la fin du label, Pour la gouvernance, il est proposé de reconduire les différentes instances :

- Un comité de pilotage (COPIL), associant notamment les élus ;
- Un comité technique (COTECH) ; associant les partenaires du territoire ;
- Un Conseil des seniors, pleinement impliqué dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions. Ce dernier sera constitué et installé d'ici septembre 2026.

À l'occasion de la nouvelle mandature, le RFVAA a invité la Ville de Metz à renouveler son engagement en faveur de la poursuite et du renforcement de la démarche « Metz, Ville amie des aînés ».

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la décision du Conseil municipal du 27 novembre 2014 d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des aînés (RFVAA),

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement qui préconise que les villes structurent leur politique senior autour de la démarches Villes Amies des Aînés,

VU la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2022 qui approuve la démarche de labellisation pour faire de Metz, une Ville Amie des Aînés,

VU la délibération du 26 janvier 2023 qui approuve le plan d'action « Metz, ville amie des aînés »,

VU la délibération du 18 décembre 2025 qui prend acte du bilan à 3 ans de la démarche « Metz, ville Amie des Aînés »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles

L2121-21 et L2121-33,

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper les conséquences du vieillissement sur la vie sociale et les politiques publiques,

CONSIDERANT l'intérêt de mener des actions innovantes qui concourent à un vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'une meilleure qualité de vie des seniors messins,

CONSIDERANT l'obligation de respecter l'engagement et les critères du label « AMI DES AINÉS » soutenu par des acteurs majeurs comme le Ministère des Solidarités et de la Santé, la CNSA, la Banque des Territoires et l'Assurance Maladie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la poursuite de l'engagement de la Ville de Metz pour la mise en œuvre de la démarche « Metz, Ville Amie des Aînés ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents connexes à la présente affaire.

Service à l'origine de la DCM : Direction Développement humain Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
